

Action de l'Union en faveur de la durabilité

À la suite de l'adoption, en septembre 2015, des objectifs de développement durable des Nations unies, la Commission européenne a publié en novembre 2016 une communication visant à intégrer pleinement le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies dans la politique de l'Union. Le Parlement devrait adopter une résolution d'initiative à ce propos lors de sa période de session de juillet.

Contexte

S'appuyant sur les objectifs du Millénaire pour le développement (conclus en 2000), les dirigeants du monde ont adopté «le programme de développement durable à l'horizon 2030», lors de l'assemblée générale des Nations unies de septembre 2015. L'ambition de ce programme reposant dans une large mesure sur les 17 objectifs de développement durable ([ODD](#)) et leurs 169 cibles, est d'intégrer les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale. Apportant des responsabilités à tous les pays du monde, les ODD ont une vaste portée, y compris la lutte contre la pauvreté et la faim, la santé et le bien-être, l'égalité, l'éducation, l'énergie, l'emploi, l'industrie, l'action pour le climat et la protection de l'environnement.

La promotion du développement durable est consacrée dans le traité sur l'Union européenne. Après une succession de stratégies de développement durable dans les années 2000, la Commission européenne a intégré cette thématique dans la politique de l'Union européenne en 2010, avec la stratégie «Europe 2020» pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Communication de la Commission européenne

Sous l'effet du programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission a publié en novembre 2016 une [communication](#) intitulée «Prochaines étapes pour un avenir européen durable: action européenne en faveur de la durabilité» dont l'objectif est d'«intégrer» pleinement les ODD dans le cadre d'action européen et les priorités de la Commission actuelle». La Commission constate que les politiques actuelles de l'Union couvrent l'ensemble des 17 objectifs et que les fonds de l'Union alloués, par exemple, par le biais de la politique de cohésion ou du programme-cadre pour la recherche et l'innovation (Horizon 2020), contribuent aux ODD. Elle met également en lumière les synergies entre les ODD et les [«dix priorités»](#) du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

Dans sa communication, la Commission s'engage également, entre autres, à intégrer les ODD dans les politiques de l'Union, à fournir des rapports réguliers sur les progrès accomplis par l'Union dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, à continuer de coopérer avec des partenaires extérieurs afin de promouvoir le développement durable dans le monde entier, à établir une plateforme multipartite chargée de l'échange des bonnes pratiques liées à la mise en œuvre à différents niveaux, et à lancer des travaux de réflexion sur la poursuite du développement de notre vision de long terme dans la perspective de l'après-2020.

Position du Parlement européen

Le 22 juin 2017, la commission de de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen a adopté un rapport d'initiative sur l'action de l'Union pour la durabilité. Il appelle, entre autres, la Commission à réaliser un examen complet de l'ensemble des politiques européennes existantes qui concernent le programme de développement durable à l'horizon 2030 et à présenter une stratégie détaillée, des instruments de contrôle et des mécanismes de révision pour la mise en



œuvre des ODD. Il souligne également l'importance d'une mobilisation active pluripartite dans la mise en œuvre des ODD; il appelle à ce que les politiques extérieures de l'Union soient compatibles avec les ODD; il demande que les ODD soient incorporés dans le Semestre européen, et que le cadre financier pluriannuel pour l'après-2020 soit axé sur la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport formule également des recommandations sur des aspects particuliers, y compris le changement climatique et la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂, la production et la consommation durables, la protection de la biodiversité, de l'eau et des sols, la qualité de l'air, la santé, la mobilité, l'agriculture, les villes, la culture, la jeunesse, l'immigration et la pauvreté.

Le rapport doit être débattu lors de la période de session de juillet.

Rapport d'initiative: [2017/2009\(INI\)](#). Commission compétente au fond: ENVI; Rapporteur: Seb Dance, S&D, UK.